



# Charte de bonnes pratiques dans les cavités de l'Ain

Certaines cavités du département de l'Ain font l'objet de conventions d'accès ou de gestion. D'autres peuvent s'ouvrir dans des zones réglementées (Natura 2000, Réserves naturelles nationales, Arrêté préfectoral de protection de biotope, ...) ou peuvent être inscrites au Plan Sports de Nature 01.

De façon générale et afin de pérenniser l'accès à nos cavités, respectons la charte du spéléologue (FFS) ainsi que ces quelques recommandations :

- # Stationnez votre véhicule sans gêner, soyez discrets.  
Respectez la propriété privée
- # Aidez nous dans la gestion du site en prenant le temps de remplir les éventuels carnets de visite et d'y indiquer le nombre de participants
- # Utilisez l'éclairage électrique, emportez vos déchets et ne dégradez pas les spéléothèmes
- # Respectez l'équipement en place (mains-courantes, broches, relais chaînés), respectez le balisage et suivez les cheminements existants
- # Ne perturbez pas la faune cavernicole, n'éclairez pas directement les chiroptères
- # Avant d'entamer une exploration, renseignez-vous sur la réglementation et les travaux des clubs auprès du CDS 01

Plus d'informations sur [www.ainspeleo.com](http://www.ainspeleo.com) ou [contact@ainspeleo.com](mailto:contact@ainspeleo.com)

## Sites sensibles Natura 2000

- Grotte de Courtouphle
- Gouffre de La Morgne
- Grotte des Cascades de Glandieu\*



Évitez la pratique entre le 15 octobre et le 1er avril  
Limitez le nombre de participants

\* Accès limité, renseignements en mairie de Brégnier-Cordon

! Signalez-nous tout problème sur [sentinelles.sportsdenature.fr](http://sentinelles.sportsdenature.fr) !